



**Tour d'horizon
du programme
FEEBAT 2018-juin 2022**



Programme 2018-juin 2022 développé et soutenu par



Sommaire

Synthèse	p.2
Perspectives	p.3
Quelques-unes de nos dates clés	p.4
1. Un programme 2018-juin 2022 étendu à la formation initiale, à l'innovation dans les formations et à d'autres partenaires	p.5
2. Un pilotage et une mise en œuvre adaptés aux enjeux	p.6
3. FEEBAT, un programme en synergie avec son environnement	p.8
4. Lancement de la conception des dispositifs de formation initiale	p.10
5. Lancement des formations innovantes pour la formation continue	p.14
6. Une communication relancée en 2020, amplifiée depuis	p.17
Annexes	p.20

Synthèse

Le programme FEEBAT 2018-juin 2022 intègre **trois évolutions majeures** :

- D'une part, **l'entrée de la formation initiale** dans le périmètre du programme,
- D'autre part, un **tour de table élargis aux acteurs de la formation des futurs professionnels et au Ministère du Travail**,
- Enfin, **l'innovation comme axe de travail**.

Après une année 2018 consacrée à la mise en place des nouvelles modalités et travaux de la convention 2018-2020¹, et une année 2019 axée sur les travaux préalables à la conception des nouveaux modules pour la formation initiale et la formation continue, la période 2020-2022 a été notamment celle pour le programme :

- De l'aboutissement des importants travaux préparatoires sur l'axe 1 et **de la conception des premiers modules des dispositifs et ressources de formation pour les enseignants et formateurs des lycées, CFA, ENSA(P)² et leurs élèves, apprentis, étudiants**.
- du **lancement de plusieurs modules innovants, présentiel-distanciel ou 100% distanciel, à destination des entreprises, artisans, architectes, maîtres d'œuvre : RENOVE, AUDIT Reno, DynaMOE**, tous désormais

disponibles en plusieurs formats adaptés au contexte sanitaire et reconnus par les organismes de qualification.

Pour des **formations de qualité, en adéquation avec les attentes et les évolutions du marché de la rénovation énergétique** :

- Les ressources et dispositifs produits pour la formation initiale des futurs professionnels ont été testés avec succès lors de plusieurs **sessions pilotes auprès des élèves, apprentis et étudiants du bâtiment et de leurs enseignants et formateurs**.
- Les organismes de formation et formateurs des professionnels en activité ont **bénéficié d'un accompagnement renforcé** reposant sur une mise à jour régulière des ressources de formation, des sessions d'appropriation des dispositifs, des jurys de sélection des formateurs, une animation de communautés de formateurs.
- Les professionnels du bâtiment ont vu leurs **formations aux énergies renouvelables thermiques prises en charge**.

¹ Axe 1 - Formation initiale, Secrétariat technique

² Ecoles nationales supérieures d'architectures et de paysages

Pour **faire connaître ses formations et ses nouveautés, ses actions** répondant à de véritables enjeux, FEEBAT a mis en ligne son nouveau site internet, repris langue avec la presse professionnelle, lancé une campagne de communication sur l'ensemble de ses cibles.

Afin de **servir au mieux la formation des professionnels et futurs professionnels**, et dans un souci d'efficacité du système de formation dans ce domaine (agrément, financement, reconnaissance...) et de mutualisation des ressources, FEEBAT a développé et renforcé les **synergies avec un grand nombre d'acteurs : organismes de contrôles de la formation, organismes de financement de la formation, autres programmes CEE...**

Reconnu pour ses apports et son expertise en matière de formation à la rénovation énergétique, le programme est régulièrement

Le bilan du programme qui suit revient en détail sur chacun des points de cette synthèse, qui est loin de refléter **l'ampleur du travail réalisé dans FEEBAT, l'investissement et l'implication de tous les acteurs**, signataires de la convention, secrétariat technique du programme, partenaires, AMO, prestataires, organismes de formation, formateurs... **Nous vous remercions pour votre mobilisation sans faille qui a permis les résultats présentés dans ce bilan.**

sollicité pour des **auditions** en lien avec ce sujet.

Le programme FEEBAT, de par les enjeux auxquels il répond et sa reconnaissance, a été **reconduit jusqu'en juin 2022.**

Sur une longue période, le contexte sanitaire a perturbé les actions du programme, formations en particulier, s'ajoutant aux facteurs ayant impacté les travaux³, conduisant à un point de sortie budgétaire moindre⁴.

Le programme a su **adapter en conséquence sa gouvernance et ses prises de décisions**, pour plus d'agilité.

FEEBAT a également su tirer les axes d'amélioration cités dans l'audit réalisé sur le programme, **audit aux conclusions positives.**

Perspectives

Pour permettre :

- De **finaliser la conception des dispositifs de formation initiale, et surtout de les déployer** auprès des enseignants et formateurs qui formeront les futurs professionnels du bâtiment,
- De **concevoir de nouveaux modules de formation au bénéfice des professionnels en activité** (notamment pour accompagner des réglementations nouvelles) et de **poursuivre le déploiement des modules en vigueur** pour accompagner la montée en compétences de ces professionnels,

le programme FEEBAT a fait l'objet d'une **nouvelle reconduction, jusqu'en décembre 2025.**

Le programme 2022-2025 comprend désormais un **axe Intégration accrue du programme en interne et dans l'écosystème national**, reflétant l'importance de la synergie et de la mutualisation avec d'autres acteurs et programme liés ou pouvant alimenter utilement les formations à la rénovation énergétique.

Dans le contexte énergétique actuel, les **enjeux** que le programme sert sont encore plus importants et le nombre de personnes à accompagner élevé.

L'ambition est grande et le programme FEEBAT saura se mobiliser, avec les partenaires signataires de la convention 2022-2025, ses partenaires externes, ses équipes opérationnelles internes et externes... pour contribuer encore à l'enjeu majeur de montée en compétences de la filière bâtiment sur la rénovation énergétique.

³ Mise en place de la convention et acculturation, ampleurs des travaux, mandat attendu sur le RGE

⁴ Il est à noter que le programme FEEBAT 2018-2022 fonctionnait en facturation une fois les travaux

terminés et non en appel de fonds comme d'autres programmes CEE

Quelques-unes de nos dates clés

Formation initiale

Formation continue

	2018	
1er Plan National de Formation FEEBAT organisé par le Ministère de l'éducation national	Déc	
	2019	
	Nov	Signature d'une convention avec Qualit'Enr pour la prise en charge des formations Energies renouvelables thermiques
	2020	
	Avril	Lancement de DynaMOE, parcours de formation dédiés aux architectes et maîtres d'œuvre
	Juil	Lancement d'AUDIT Reno pour les entreprises et artisans du bâtiment Adaptation de RENOVE en classes virtuelles
	Oct	Lancement de la 1^{ère} communauté de formateurs FEEBAT : DynaMOE
	Nov	DynaMOE et AUDIT Reno décrochent leurs reconnaissances par l'OPQIBI et QUALIBAT
	Déc	
2^{ème} Plan National de Formation FEEBAT organisé par le Ministère de l'éducation national	2021	
	Janv	Lancement d'AUDIT Reno 100% distanciel Rénove se décline dans tous les formats : présentiel, distanciel et multimodal DynaMOE s'adapte au contexte sanitaire
Lancement de la conception des ressources et dispositifs de formation initiale sur la rénovation énergétique	Juin	
Lancement de la consultation pour concevoir deux nouveaux modules de formation à destination des apprenants, formateurs et référents de l'Éducation Nationale et du CCCA-BTP	Août	
FEEBAT partenaire des 4^{ème} rencontres du Réseau EnsaEco, «Pour l'enseignement de la Transition Écologique dans les écoles d'architecture et de paysage»	Nov	
	2022	
Test grandeur nature des ressources FEEBAT auprès d'élèves de CAP et BAC Professionnel des métiers du Bâtiment	Janv	
2^{ème} test grandeur réelle auprès d'apprentis de BTS et de BP du CFA du Bâtiment	Mars	1^{er} webinar FEEBAT autour de DynaMOE avec l'AJCAM et des journalistes de la construction
Des enseignants et formateurs découvrent les ressources FEEBAT dédiées à la rénovation énergétique	Juin	

1. Un programme 2018-juin 2022 étendu à la formation initiale, à l'innovation dans les formations, et à d'autres partenaires

3 axes pour le programme FEEBAT reconduit en 2018 :

- Formation initiale
- Formation continue
- Innovations

Après le programme FEEBAT 2014-2017, et l'étude de l'opportunité par les partenaires d'intégrer la formation des futurs professionnels dans le programme, c'est **un programme FEEBAT étendu qui voit le jour en 2018.**

En plus de l'axe existant visant à **poursuivre l'appui aux formations des professionnels du bâtiment et de la maîtrise d'œuvre** en matière de rénovation énergétique du bâtiment, le programme comprend **2 axes nouveaux :**

- Contribuer à l'acquisition d'un socle de connaissances pour les **futurs professionnels du bâtiment,**
- Mettre en place un **dispositif de formation continue innovant** sur ce thème.

Arrêté et 4^{ème} convention de mise en œuvre 2018-2020

Ce programme, entrant dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergies, a fait l'objet d'une **reconduction sur 2018-2020 par arrêté du 8 février 2018.**

Une 4^{ème} convention de mise en œuvre a été signée le **4 septembre 2018** par les partenaires du programme pour cette même durée, conformément à l'arrêté (Cf. Annexe 1).

EDF devient le porteur du programme



Au travers de cet arrêté et de cette convention, **EDF devient porteur du programme** et en reste le financeur unique.

3 nouveaux partenaires du programme sur la formation initiale



Cette convention fut également l'occasion pour **3 nouveaux partenaires** de faire leur entrée dans le tour de table et dans les signataires de la convention, sur l'axe formation initiale :

- **Le Ministère de l'Éducation Nationale et le CCCA-BTP** pour la formation des futurs professionnels par la voie scolaire et de l'apprentissage **des niveaux CAP à BTS, et de leurs enseignants et formateurs,**
- **Le Ministère de la Culture** pour la formation des **futurs architectes et de leurs enseignants.**

Prolongation du programme FEEBAT jusqu'en juin 2022

Afin d'assurer la poursuite des travaux, notamment sur la formation initiale, le programme a été **prolongé jusqu'au 30 juin 2022 par arrêté du 4 mai 2020 et avenant à la Convention** signé le 18 décembre 2020. Cf. Annexe 1.

Entrée du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

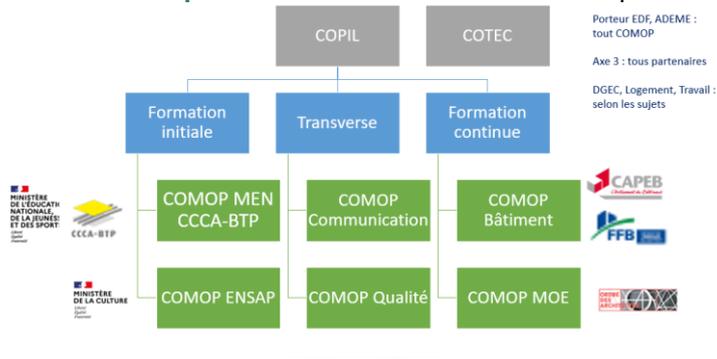


Cet avenant a été l'occasion pour le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion de faire son entrée et de s'engager dans le programme FEEBAT. Ceci **complète la représentation des ministères** impliqués dans FEEBAT (Transition écologique, Education Nationale, Culture, Logement, Coordination interministérielle du plan de rénovation énergétique des bâtiments) et des autres partenaires, témoigne de **l'importance des enjeux de FEEBAT** et permet la mise en place de **synergies** avec les dispositifs du MTEI.

2. Un pilotage et une mise en œuvre adaptés aux enjeux

La mise en place de COMOP dédiés aux différents sujets

Pour travailler les sujets avec les partenaires concernés, des **Comités Opérationnels dédiés** ont été mis en place :



Le **Secrétariat technique et financier** du programme confié à l'AQC



De par l'ampleur des travaux à conduire par le programme, les partenaires ont décidé de mettre en place un **Secrétariat technique et financier pour le programme**. Celui-ci a été confié à l'**Agence Qualité Construction**, forte de son expérience sur les grands programmes. Un accord a en ce sens été signé le 30 août 2018 entre EDF et l'AQC.

Composé initialement de 2 personnes, ce secrétariat s'est vu renforcé en août 2020 d'une ressource. Dans le cadre de l'avenant de prolongation de FEEBAT, **les missions du Secrétariat ont par ailleurs été redéfinies** entre gestion du programme et actions & contributions opérationnelles. **Les modalités financières ont été revues** pour être cohérentes avec la réalité des coûts. Un avenant a été signé en déclinaison entre EDF et l'AQC le 22 décembre 2020.

Des instances de pilotage tenues autant que de besoin

Le **comité de pilotage** s'est réuni conformément à la convention (3 fois en 2020) ou plus souvent lorsque rendu nécessaire par le lancement ou le travail sur la reconduction du programme (4 fois en 2018, 2019 et 2020). Sur le premier semestre 2022, 2 réunions du comité se sont tenues.

Le comité de pilotage a été précédé systématiquement d'un **comité technique** de suivi réuni un mois avant, à l'exception du comité de mai 2022 qui n'en nécessitait pas.

Des résultats de l'audit du programme favorables, les actions d'amélioration mises en œuvre

Début 2020, le programme FEEBAT a fait l'objet d'un **audit technique et financier à la demande de la DGEC**. Confié à GMBA, les résultats ont été restitués au comité de pilotage de juin 2020. L'audit a montré la **bonne gestion du programme et des pistes d'améliorations**. Les actions mises en œuvre et proposées suite à l'audit ont présentées au comité de pilotage du 3 novembre, qui les a validées.

Plus de visibilité et d'agilité

L'audit a montré la nécessité de visibilité et d'agilité de par l'ampleur des travaux à conduire dans FEEBAT, et la charge de certains acteurs et du Secrétariat technique. A cette fin :

- Une **liste de référents** existe depuis **par sujet**.
- Un **changement de mode de décision** a été validé par le comité de pilotage de novembre 2020 : **les valideurs sont désormais les partenaires concernés par les actions**, les autres partenaires étant sollicités pour avis.

- D'un point de vue financier, le comité de pilotage pourra valider **une enveloppe globale pour l'ensemble des actions d'un projet** (exemple : conception d'un module), le COMOP concerné pouvant engager des commandes dans le respect de cette enveloppe. Le **seuil de commande simplifiée** (avec validation ADEME) a été relevé de **25 à 40 k€**.

Des indicateurs mis en place et suivis

Suite à l'audit, les **1^{er} indicateurs du programme ont été présentés au comité de pilotage : qualitatifs** (sortie de modules...) et **quantitatifs** (stagiaires pris en charge...), ils se basent à la fois sur les exigences du guide des programmes CEE et sur les objectifs de la convention FEEBAT. Ils ont depuis été présentés actualisés à tous les comités de pilotage.

Auto-évaluation mi 2021 du programme :

8 456 GWh d'économies d'énergie, 4 596 915 tonnes CO2eq d'émissions de CO2 évitées

Mi 2021, à la demande de la DGEC, une auto-évaluation a été réalisée sur le programme. Retraçant la **carte d'identité du programme, les livrables produits, en cours et leur réutilisation possible**, elle présente également un bilan :

- Des points forts, points faibles, opportunités et contraintes du programme,
- Une **évaluation des économies d'énergie et des émissions de CO2 évitées** liées à la mise en œuvre des actions du programme,
- Les **conclusions-clés du programme** et des recommandations, points d'amélioration.

Cette auto-évaluation a fait l'objet d'une **publication** sur le site de la DGEC et sur www.feebat.org, ainsi que d'un **encadré dans le bilan de la 4^{ème} période des CEE**. Cf. Annexe 2.

Vers une consommation de 50% des fonds du programme. Des CEE attribués en conséquence.

L'enveloppe financière allouée au programme FEEBAT, de 30 M€, a été **consommée à hauteur de 12,25 M€ (41%) au 9 mai 2022** (*chiffres communiqués au comité de pilotage du 18 mai 2022*).

A ces chiffres, devraient s'ajouter près de 3 M€ correspondant au portage/gestion EDF pour le 1^{er} semestre 2022 et à l'appel de fonds validé par le comité de pilotage de novembre 2021 et mai 2022, sécurisant les actions et leur financement entre ce programme et le suivant. Le montant exact ne sera connu qu'une fois le bilan de l'appel de fonds réalisé fin 2022.



Suite au bilan de l'appel de fond qui sera effectué fin 2022, **le bilan du programme devrait s'élever à près de 15 M€ (50%) de fonds consommés, pour 3 TWhc attribués**.

Une avancée du programme impactée par de multiples facteurs

Depuis la mise en place du programme en 2018, **plusieurs facteurs ont impacté les travaux et donc la consommation budgétaire** : en 2018, la mise en place de modalités nouvelles (secrétariat technique, formation initiale par rapport à la convention précédente, l'acculturation nécessaire) ; des travaux plus conséquents que prévus notamment en formation initiale ; en 2020-2021, la crise sanitaire impactant la demande en formations ; enfin, le mandat pour la réforme des formations RGE soumis tardivement à FEEBAT, en février 2021.

3. FEEBAT, un programme en synergie avec son environnement

Un réseau d'acteurs maillé, les synergies utiles développées

L'audit conduit en 2020 sur le programme a mis en évidence le nécessaire maillage du programme FEEBAT avec les autres programmes CEE. Celui-ci s'est concrétisé par la **rencontre des acteurs œuvrant dans l'écosystème du programme FEEBAT, pour améliorer ou mettre en place les synergies.**

Parmi les acteurs et programmes avec lesquels FEEBAT entretient selon les besoins des relations ou partenariats réguliers se trouvent :



→ Les **organismes de contrôle de la formation** pierres angulaires de l'agrément des organismes de formation sur le module RENOVE conduisant au RGE, avec qui FEEBAT a renouvelé son partenariat : **Certibat** et **I.Cert** (signature le 11 mai et 8 juin 2020 respectivement).



→ L'**organisme de contrôle de la formation Qualit'EnR**, avec qui FEEBAT a une convention depuis fin 2019 sur le financement des formations Energies renouvelables thermiques. Des réunions régulières ont été instaurées avec Qualit'EnR et **les synergies se sont développées** : FEEBAT a intégré l'instance de formation de Qualit'EnR et Qualit'EnR a intégré le groupement pour concevoir les modules Climatisation et CET⁵ en Outre-mer. FEEBAT et Qualit'EnR travaillent conjointement sur d'autres sujets, tels que l'inscription des modules de formation au Répertoire spécifique pour que les stagiaires puissent bénéficier du CPF⁶.



→ Les **programmes CEE** ayant un lien, ou pouvant avoir un lien avec FEEBAT :

- **SARE** qui a notamment un volet Mobilisation des professionnels, et lié au service Faire puis France Rénov
- **PROFEEL** et **OMBREE**, pour les outils qu'ils élaborent et qui peuvent être utilisés, promus en formation
- **RECIF**, **les Copros vertes**, **la copro des possibles** pour leur expertise utile à la conception du module Audit énergétique en copropriété.



FEEBAT travaille bien sûr étroitement avec les **organismes de financement de la formation professionnelle partenaires de FEEBAT** : **Constructyts**, **FAFCEA** et **FIF PL**. Cf. Axe 2.



Plus ponctuellement, FEEBAT est en lien avec les **organismes de qualification** pour la reconnaissance des formations donnant accès à certaines qualifications,

FEEBAT objet de plusieurs auditions

Pour son **expérience et son expertise**, le programme a suscité un fort intérêt depuis 2020 et a été auditionné à plusieurs reprises :

→ Le 26 novembre 2020, à la demande de l'**Assemblée Nationale, pour la mission d'information sur la Rénovation énergétique et au sujet de la formation initiale et continue**. Les questions ont porté sur les besoins en

⁵ Chauffe-Eau Thermodynamique

⁶ Compte Personnel de Formation



formation, la façon de concevoir les modules, les chiffres de formés, les dispositifs d'accompagnement... Figuraient aussi parmi les auditionnés l'Education Nationale et Constructys.

→ En novembre et décembre 2020, dans le cadre d'une mission lancée par le Ministère du travail et le Haut-Commissariat aux Compétences au sujet de l'hybridation (digitalisation) des formations. L'objectif étant de définir une méthodologie d'hybridation des formations et d'identifier, tous secteurs d'activité confondus, 15 projets de formation qui pourraient être digitalisés.

→ Suite à une mise en relation en 2020 via la CAPEB, dans le cadre d'une mission conduite sur les « Incitations financières et non financières à la formation professionnelle des entreprises » par le Centre d'Etude pour le Développement de la Formation Professionnelle. Une occasion de rappeler tous les avantages (financement incitatifs, qualifications, accès au marché et aux aides, etc.) de FEEBAT.

→ Suite à une mise en relation en 2021 via la CAPEB, dans le cadre d'une étude conduite sur la RSE des entreprises dans le BTP dont l'évolution des compétences dans le BTP. Etude conduite par le cabinet UTOPIES, cabinet de conseil en développement durable, qui accompagne l'Observatoire des Métiers du BTP.

→ Dans le cadre d'une étude « financement de la rénovation des logements : enjeux clés et propositions d'orientations » lancée par l'ADEME pour préciser les enjeux de la rénovation performante des logements, leviers et freins s'agissant particulièrement de la montée en puissance des professionnels.

FEEBAT participe également au Comité Communication Métiers et formations de France Rénov' piloté par l'ADEME, avec pour objectif commun d'optimiser l'utilisation de FEEBAT par France Rénov' et sa meilleure intégration sur <https://france-renov.gouv.fr/>.

4. Lancement de la conception des dispositifs de formation pour l'Axe 1 – Formation initiale

L'axe 1 du programme FEEBAT vise à **contribuer à l'acquisition d'un socle de connaissances et compétences en rénovation énergétique des bâtiments pour les futurs professionnels du bâtiment.**

Conduite des travaux préparatoires à la conception des modules

Des travaux préparatoires à la conception des dispositifs de formation ont marqué le début des actions sur cet axe, dès le début du programme 2018-2022. Les **éléments de base** nécessaires à la conception des dispositifs de formation des différentes cibles ont été produits :

Pour les enseignants, formateurs, élèves, apprentis, étudiants en CAP, BP, Bac Pro et BTS :

- **Identification des plus de 100 spécialités de formation concernées** au sein des 3 niveaux de diplômes, rassemblées en 5 filières,
- **Matrice des compétences pour les 5 modules de formation**, déclinée en 15 parcours de formation (3 niveaux de diplômes dans 5 filières)
- **Adaptation de la matrice aux territoires d'Outre-mer** éligibles aux Certificats d'économies d'énergie,
- Veille technique sur les **outils numériques pour l'intégration d'activités pédagogiques immersives**,
- Préparation de la prise en compte de la rénovation énergétique dans les **sujets d'examens**.

Pour les enseignants-chercheurs et étudiants en ENSA(P) :

- **Inventaire des pratiques** d'enseignement de la rénovation énergétique au sein des 20 ENSA(P) et recensement des besoins des enseignants,
- **Matrice de compétences pour les 7 modules** (thématiques) du futur parcours de formation,
- **Adaptation de la matrice aux territoires d'Outre-mer** éligibles aux Certificats d'économies d'énergie,
- **Expérimentation du parcours multimodal DynaMOE**, développé pour la formation continue des architectes et maîtres d'œuvre (Cf. Axe 2) **auprès de 57 enseignants de quatre ENSA(P)**. Leurs retours ont constitué des enseignements précieux pour la conception d'un parcours adapté aux besoins des enseignants.

Conception des modules de formation : différents niveaux d'avancement

La conception des dispositifs de formation a été lancée et, **des premiers modules sont prêts à être déployés auprès de leurs cibles.**



Pour les enseignants, formateurs, élèves, apprentis, étudiants en CAP, BP, Bac Pro et BTS :

- **Conception finalisée** des modules **M0 "Enjeux de la rénovation énergétique"** et **M1 "Principes de la performance énergétique"**
- **Conception en cours** des modules **M2 "Diagnostic de rénovation énergétique"** et **M3 "Conception des programmes de travaux de rénovation énergétique"**.

Un ensemble d'acteurs, enseignants, formateurs, inspecteurs, experts pédagogiques, techniques, digitaux, prestataires, se sont mobilisés pour concevoir les trois dispositifs de formation produits pour chaque module :

- Dispositif n°1 pour la cible finale que sont les **élèves, apprentis et étudiants**,
- Dispositif n°2 pour leurs **enseignants en lycée et formateurs en CFA**,
- Dispositif n°3, parcours d'appropriation de ces ressources et dispositifs pour les **formateurs de formateurs** qui formeront les enseignants et formateurs.

Le programme aura permis de **finaliser intégralement les deux modules M0 et M1 et leurs près de 700 ressources adaptées aux différents niveaux et filières.**

Pour les enseignants-chercheurs et étudiants en ENSA(P) :

- **Conception du socle commun** du parcours de formation Métamorphoses, composé des thématiques **T1 "Un parc à rénover"** et **T2 "Le comportement thermique d'un bâtiment"**
- **Conception initié des thématiques optionnelles** du parcours Métamorphoses, composé de quatre thématiques.

Le programme aura permis de finaliser le socle commun du parcours Métamorphoses en prévision de son déploiement en 2023. La conception des thématiques optionnelles sera poursuivie dans le cadre du programme 2022-2025.

L'ensemble des dispositifs et ressources conçus font large place à **l'innovation et à des modalités pédagogiques très variées**, digitales en autonomie ou encadrées, aux côtés de modalités hybrides ou plus classiques.

Informier pour préparer et mobiliser



Les PNF FEEBAT de l'Education Nationale

En 2018 et 2020, l'Education Nationale a tenu un PNF, Plan National de Formation, consacré à FEEBAT. Les participants de l'Education nationale, du CCCA-BTP et autres partenaires impliqués dans la formation initiale étaient réunis autour de temps forts consacrés à FEEBAT :

- Table ronde avec des partenaires FEEBAT, posant le contexte de la rénovation énergétique, les **enjeux et besoins** en termes de compétences...
- Séquences pour **présenter l'avancement des travaux** et le calendrier prévisionnel des actions à venir
- Des ateliers pour **approfondir certains sujets**, notamment la préparation du déploiement opérationnel.

Les éléments du PNF sont consultables en permanence sur le site EDUSCOL, pour une réelle appropriation :

<https://eduscol.education.fr/sti/articles/feebat>

ENSAECO

Les rencontres du réseau EnsaEco en 2019 et 2021

Pour le dispositif de formation des enseignants et étudiants des ENSAP, c'est au travers des 3^{ème} et 4^{ème} rencontres du réseau EnsaEco, le réseau de l'enseignement de la transition écologique dans les écoles d'architecture et de paysage impulsé par le Ministère de la Culture, que **le dispositif prévu pour eux sur la rénovation énergétique pour l'architecture s'est fait connaître.**

Le besoin de formation des enseignants répondant à une forte demande exprimée à la fois par les étudiants et enseignants, c'est donc naturellement que FEEBAT est intervenu pour présenter le nouveau parcours Métamorphoses.

Tester pour mieux déployer ensuite



Pour vérifier la pertinence et l'adéquation des ressources de formation initiale conçues par FEEBAT, le programme FEEBAT a voulu, très tôt dans le processus de conception, **tester les premières ressources finalisées**, issues des deux premiers modules "Enjeux de la rénovation énergétique" et "Principes de la performance énergétique". Ces modules constituent le **tronc commun** des compétences attendues pour tous les élèves, apprentis, étudiants, enseignants et formateurs.

Deux sessions pilotes grandeur nature ont été réalisées en novembre 2021 et février 2022 auprès :

- D'une part, d'une **quarantaine d'élèves de CAP et BAC Professionnel des métiers du bâtiment**,
- D'autre part, d'une **quarantaine d'apprentis de Brevet professionnel et de BTS.**

Différentes filières étaient représentées.

L'objectif des ces journées pilotes était de placer les élèves et apprentis en situation réelle de cours traitant de la rénovation énergétique et leur faire « vivre » l'expérience d'outils innovants créés par FEEBAT : quizz, jeux, vidéos, simulations 3D, contenus de cours en ligne...

Les jeunes ont manifesté leur **intérêt pour ce type de formation, sur le contenu comme sur le format**. Les enseignants et formateurs présents ont confirmé **l'intérêt de tels supports et parcours de formation, adaptés aux situations d'enseignement et d'apprentissage rencontrées** et qu'ils pourront facilement s'approprier.



Après les élèves et apprentis, ce sont **des enseignants en lycée et formateurs en CFA qui ont pu tester en mai 2022** les ressources pédagogiques innovantes bientôt mises à leur disposition.

Une dizaine d'enseignants et formateurs de CFA ont vécu trois journées d'immersion qui ont confirmé l'adéquation des ressources et du dispositif de formation avec leurs besoins, attentes et contraintes, dans l'intérêt de leurs élèves, apprentis et étudiants.

L'ambitieux volet du programme FEEBAT, dédié aux apprenants du secteur du bâtiment du niveau 3 (tels les CAP)

au niveau 5 (comme les BTS), **est maintenant parfaitement engagé** : la réussite des trois sessions pilotes l'atteste et conforte les partenaires dans les choix effectués, en totale adéquation avec les attentes des cibles. Ces étapes **marquent le début d'un futur déploiement sans précédent, dès la rentrée 2022**, auprès de plus de 10 000 enseignants et formateurs des CFA – OFA. Tous les apprenants des formations bâtiment pourront alors **bénéficier à leur tour, progressivement, de ces contenus au service de l'amélioration de la performance énergétiques des bâtiments existants.**



Pour les **écoles d'architecture**, c'est une session pilote avec **5 enseignants** qui s'est tenue en juillet 2022, pour **tester les premières ressources Métamorphoses**, créées dans le cadre de la conception des deux premières thématiques du parcours, à savoir Un parc à rénover et Comportement thermique d'un bâtiment. Là encore, la **variété des formats, l'alternance entre formation présentielle et digitale, l'adéquation et la pertinence des ressources à l'architecture et aux besoins des enseignants** ont été soulignées.

Plateformes LMS, incontournables pour réussir le déploiement et la formation des cibles

Au lancement du programme, une mission a été lancée pour **identifier et prioriser les fonctionnalités attendues d'un portail Web** dédié au dispositif d'accompagnement FEEBAT des enseignants et formateurs MEN – CCCA-BTP.

Le Ministère de l'Education Nationale, le CCCA-BTP et le Ministère de la Culture, se font fortement mobilisés pour identifier les plateformes LMS nécessaires à la mise à disposition des ressources aux différentes cibles. Ces plateformes sont incontournables pour le déploiement des formations digitales, à distance, voir en présentiel pour les formats innovants.

Quatre plateformes LMS seront mobilisées en fonction des cibles :

- **M@gistère** pour la formation des enseignants en lycée et formateurs de CFA,
 - **Eléa** pour la formation respectivement des élèves et étudiants de lycée,
 - **Aptyce** pour la formation des apprentis en CFA
 - **MENTOR** pour la formation des enseignants-chercheurs des ENSA(P).
-

Des travaux de grande ampleur à poursuivre

Cette synthèse est loin de refléter l'ampleur du travail qui a été réalisé, et qui reste à réaliser sur l'axe Formation initiale de FEEBAT. De très nombreux partenaires et experts aux compétences diverses (pédagogiques, techniques, digitaux, métropole et outre-mer...) sont mobilisés. Nous les en remercions.

5. Lancement des formations innovantes sur l'Axe 2 – Formation continue

L'axe 2 du programme FEEBAT vise à **poursuivre l'appui aux formations des professionnels du bâtiment et de la maîtrise d'œuvre en matière de rénovation énergétique des bâtiments.**

Prise en compte des besoins des cibles sur le digital

Une étude pour l'**identification des besoins et attentes des professionnels du bâtiment vis-à-vis des modalités pédagogiques innovantes** en matière de rénovation énergétique a été conduite en début de programme. Elle a conforté et complété certaines visions des partenaires FEEBAT sur ce sujet et a **orienté les décisions des COMOP en matière de modalités pédagogiques innovantes, digitales** notamment.

Une priorité revue pour 3 sujets lancés en début de programme

Le programme a initié en 2018-2019 trois sujets dont la priorité à été revue ensuite, de par la densité des travaux à conduire :

- Une **étude de marché et d'aide au positionnement** a été réalisée relativement à un module de **formation multimodale et multi-cibles** (entreprises, artisans Travaux et architectes, maîtres d'œuvre) envisagé sur la **Rénovation énergétique performante des bâti ancien**.
- Une **expérimentation InPacte, visant à réaliser un pré-positionnement de stagiaires** avant une formation technique (modules 3 FEEBAT) avec éventuelle mise à niveau en autonomie, a été **menée jusqu'en mars 2021**.
- L'étude, la conception de **parcours individualisés de développement des compétences ITE via l'AFEST⁷** et la notice de mise en œuvre ont été livrées.

Lancement de nouveaux modules et parcours aux modalités pédagogiques innovantes et digitales

L'innovation dans FEEBAT, tout comme la qualité, est traitée dans le cadre des travaux de chacun des COMOP. Le programme FEEBAT 2018-2022 a permis de **lancer en 2020 plusieurs parcours et modules innovants** :

- Le **parcours DynaMOE**, de 5 jours, pour une **Maitrise d'Œuvre dynamique** au service de la **rénovation énergétique performante des maisons individuelles existantes**, complété du parcours **DynaMOE 2** de 2 jours pour les **bâtiments tertiaires et collectifs**.
- Le **module AUDIT Reno** de 2 jours pour les entreprises et artisans Travaux.

Chacun de ces parcours ou modules a été **entièrement conçu** par FEEBAT. Ils ont ensuite été **mis à disposition des organismes de formation** scrupuleusement sélectionnés et habilités, ainsi que les formateurs, pour assurer des formations digitales de qualité. Dans le cadre de DynaMOE, des jurys d'évaluation de formateurs se sont tenus. Toutes les modalités (classes virtuelles, jeux de rôle, quizz, travail individuel et débriefing collectif, échanges entre professionnels et formateur...) ont été mobilisées pour favoriser une **pédagogie active adaptée au distanciel**. Certains organismes de formation, non encore équipés (hors financement FEEBAT), se sont dotés de plateformes LMS permettant de dispenser les modules.

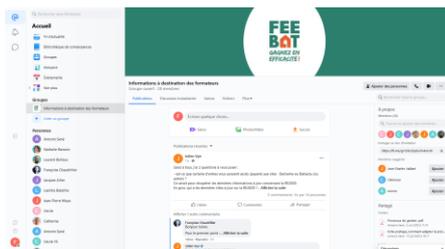
En raison du contexte sanitaire, ces **formations ont été déclinées fin 2020 en plusieurs formats, multimodal (présentiel / distanciel) ou 100% digital**.



⁷ Action de formation en situation de travail

Le **module RENOVE**, porte d'entrée de la qualification RGE⁸, a quant à lui été décliné sous **2 formats en plus du présentiel : 100% distanciel et multimodal**, pour répondre aux demandes liées à la crise sanitaire. Le passage du QCM reste à effectuer en centre de formation. Cette déclinaison a été réalisée via un guide et des consignes d'adaptation communiqués aux organismes de formation agréés.

Pour encore plus de qualité, un accompagnement renforcé des organismes de formation et formateurs habilités



Pour assurer la qualité de ces formations aux modalités pédagogiques innovantes et nécessitant compétences techniques mais aussi pédagogiques fortes, FEEBAT a mis en place :

- **Pour les formateurs : des sessions d'appropriation** aux parcours et modules DynaMOE, AUDIT Reno et RENOVE distanciel & multimodal,
 - **Pour les formateurs et organismes de formation : une communauté pour DynaMOE et une pour AUDIT Reno.** Ces communautés permettent de les **informer des nouveautés** (conditions de formation, contexte réglementaire, mise à jour des formations...), de **recueillir leurs questions, retours** pour améliorer les formations.
-

Une actualisation régulière des contenus pour une formation de qualité

Pour que les organismes de formation dispensent des **formations de qualité, à jour et tenant compte des dernières réglementations**, le programme a **actualisé régulièrement** les modules AUDIT Reno et DynaMOE 1.

Le programme a également tenu compte des retours (via des enquêtes, communautés, ...) de professionnels formés, de formateurs et d'organismes de formation habilités. Une enquête réalisée sur **AUDIT Reno** a mis en évidence la **nécessité d'augmenter la durée du module de 2 à 2,5 jours** vu de la densité des contenus à dispenser aux professionnels en matière d'audit énergétique. Ces retours ont également conduit à faire **évoluer le déroulé pédagogique du module AUDIT Reno et du parcours DynaMOE 1 pour une plus grande efficacité pédagogique.**

Une reconnaissance des formations FEEBAT par les organismes de qualification

Les formations mises en place dans le cadre de l'axe 2 concernent pour la plupart des formations exigées par certaines réglementations, pour accéder à certains marchés et qualifications. C'était le cas pour **RENOVE, reconnu par Qualibat et Certibat** pour la mention RGE⁹.



C'est depuis 2020 le cas pour **AUDIT Reno, reconnu par Qualibat pour l'accès à la qualification 87.31 Audit énergétique en maison individuelle**, et pour **DynaMOE, reconnu par l'OPQIBI et QUALIBAT** pour les qualifications sur le même sujet (19.11 et 87.31 respectivement), ces 2 formations ayant été conçues par FEEBAT dans le respect des exigences du décret sur ce sujet¹⁰.

⁸ Hors énergies renouvelables thermiques

⁹ Hors Energies renouvelables. Cf. arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable

¹⁰ Décret n° 2018-416 du 30 mai 2018 relatif aux conditions de qualification des auditeurs réalisant l'audit énergétique éligible au crédit d'impôt sur le revenu pour la transition énergétique prévues au dernier alinéa du 2 de



Les accords de financement ont été renouvelés en 2018, puis prolongés jusqu'au 30 juin 2022, avec les organismes de financement de la formation Constructyts, FAFCEA et FIFPL. Ces accords permettent aux professionnels cotisant à ces organismes de bénéficier de la **prise en charge incitative FEEBAT**, dans le cadre des CEE, de 30% du coût pédagogique de leur formation pour les professionnels du bâtiment, et de 50% pour ceux de la maîtrise d'œuvre.

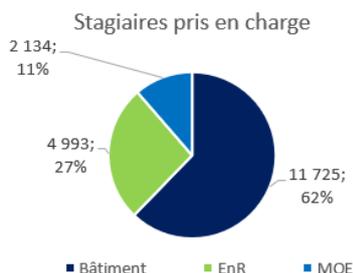


En 2020, un **accord de partenariat a été signé avec Qualit'Enr pour la prise en charge par FEEBAT de 30% du coût des formations Energies renouvelables thermiques**, portes d'accès aux qualifications RGE sur ce sujet. FEEBAT et Qualit'Enr travaillent de concert, via des actions dédiées (communication, webinaires...) pour que cette possibilité soit connue et que les stagiaires en bénéficient largement.

Une demande en formation fortement liée à la réglementation

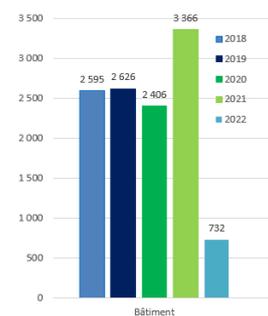
Le programme FEEBAT 2018-juin 2022 a permis la prise en charge de :

- **Près de 12 000 stagiaires et 35 000 jours de formation pour le bâtiment,**
- **Près de 5 000 stagiaires et plus de 21 000 jours de formation pour les énergies renouvelables,**
- **Plus de 2 100 stagiaires et 5 700 jours de formation pour la maîtrise d'œuvre.**



18 852 stagiaires pris en charge					
	2018	2019	2020	2021	< 05 2022*
Bâtiment	2 595	2 626	2 406	3 366	732
EnR			1 485	2 724	784
MOE	376	888	415	359	96
	2 971	3 514	4 306	6 449	1 612

(*) Chiffres partiels dus au délai formation/prise en charge. Les autres stagiaires seront pris en charge et comptés dans le programme 2022-2025

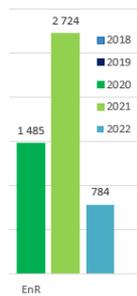


A 98%, les modules suivis et pris en charge sont les modules liés au RGE : RENOVE (59%), Energies renouvelables thermiques (26%), et à la réglementation Audit énergétique en maisons individuelles, modules lancés mi 2020 (3%).



La demande en formation a été impactée par le contexte **sanitaire**. FEEBAT a adapté en conséquence ses formations, en **développant encore le distanciel**. **Le nombre de stagiaires pris en charge en 2020 pour le bâtiment et les EnR reflètent le contexte**, induisant un volume de prises en charge moindre.

Des rapprochements réalisés avec les chiffres CERTIBAT, I.Cert pour le module RENOVE, Qualit'Enr pour les formations Enr, les chiffres issus d'enquête auprès des organismes de formation pour le module AUDIT Reno, montrent que **les**



stagiaires pris en charge représentent 1/3 à 1/4 des stagiaires formés. Plusieurs raisons expliquent cet écart : stagiaires non éligibles au FAFCEA ni à Constructys, dont créateurs repreneurs nouvellement installés et gérants non-salariés de SAS ou SASU ; demande de prise en charge non réalisée ou incomplète ; formation intra non prise en charge...).

FEEBAT travaille en lien étroit avec les organismes de financement de la formation, les organisations professionnelles, Qualit'Enr, à améliorer le circuit de prise en charge quand cela est possible. FEEBAT réalise également des **communications régulières auprès des organismes de formation** sur les processus de prise en charge et les bonnes pratiques ou écueils à éviter.

Extension des travaux à l'Outre-Mer et aux copropriétés

L'année 2021 a vu le **lancement de travaux** sur plusieurs modules de formation :

- Un groupement d'experts d'outre-mer s'est vu confier la définition de **l'ingénierie pédagogique de 4 modules techniques** « **Couverture – Bardage** », « **Menuiseries** », « **Petite climatisation** » et « **Chauffe-eau thermodynamique** ». Les déroulés pédagogiques de modules à destination des professionnels du bâtiment sont disponibles. Le cahier des charges de la **phase de conception a été préparé** en fin de programme.
- Pour accompagner la sortie du décret définissant les **compétences requises pour l'audit énergétique en copropriétés**, le programme FEEBAT a réfléchi aux modules de formation nécessaires en complément de l'offre DynaMOE. Les **travaux de conception de formations ad'hoc** ont été lancés en fin de programme.
- Dans le prolongement d'une étude conduite en 2020, le programme a repris la **réflexion sur l'adaptation de DynaMOE 1 à l'Outre-Mer**.

Ces travaux seront poursuivis dans le cadre du programme 2022-2025.

6. Une communication relancée en 2020, amplifiée depuis

Un nouveau site internet, vitrine du programme

Vous êtes un artisan, chef d'entreprise, architecte, enseignant ou formateur...



Le **nouveau site internet www.feebat.org** a été mis en ligne fin mai 2020. Il offre une entrée fonction des trois cibles du programme 2018-2022 :

- Artisans, chefs d'entreprises, compagnons du bâtiment
- Architectes et maîtres d'œuvre
- Enseignants et formateurs en lycée, CFA et ENSA(P)¹¹.

Des actualités y ont depuis régulièrement été publiées sur le programme, sur différentes thématiques : nouveaux modules, conditions de formation et reconnaissance, événements du programme...

Le site a été amélioré pour un fonctionnement plus intuitif et performant pour les cibles du programme : recherche avec résultats plus visibles, recherche selon un profil et des besoins, FAQ...

¹¹ Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage

Une nouvelle campagne de communication

Après validation de son plan de communication, FEEBAT a lancé pour 2020-2021 une nouvelle campagne de communication, visant les 3 cibles du programme, avec un **objectif de notoriété et de visibilité.**

La campagne s'est déclinée en :

➔ **Insertions dans la presse spécialisée (Le Moniteur, Bati ZePro)**

Communication digitale sur les supports spécialisés ou non selon recherches des internautes



Bannières, teasers...

➔ **Eléments 3 cibles**

Eléments par cible



➔ **Zoom sur un module**

Publireportable



Comme demandé par le comité de pilotage, la campagne de mise en œuvre a respecté un **équilibre sur les 3 cibles**.

Sur le digital, une **performance** (clic sur les éléments de communication) **meilleure** que le benchmark, en particulier pour les éléments AUDIT Reno, a été observée. En 2021, la campagne a permis de générer **plus de 2000 leads** inscrits désormais à la newsletter FEEBAT.

Visibilité du dispositif des CEE

Conformément au guide des programmes CEE, le logo CEE a été apposé sur tous les supports, productions du programme.

Nos partenaires relaient les messages

La **CAPEB**, le **CCCA-BTP**, le **CNOA**, l'**AQC**, **Qualit'Enr** et bien d'autres ont relayé nos messages dans leurs revues, à titre gracieux. Nous les en remercions.

FEEBAT a fourni aux organismes de formation et partenaires des kits digitaux, teasings sur AUDIT Reno, DynaMOE notamment, comme supports à leur propre communication.

Depuis juin 2020, FEEBAT renoue avec la presse

Depuis juin 2020, d'abord au travers de fils presse puis de communiqués de presse, FEEBAT a renoué puis renforcé ses relations avec la presse professionnelle.



Axés sur les nouveautés du programme (modules, sessions pilotes, les informations presse visent à (re)faire connaître aux journalistes FEEBAT et ses actions sur la formation à la rénovation énergétique des professionnels et futurs professionnels du bâtiment et de l'architecture. Avec pour objectif que les journalistes relaient nos actions et formations et **suscitent l'intérêt des professionnels afin de les inciter à se former**.

Le programme a fait l'objet de **demandes croissantes d'interviews et de nombreuses retombées** sur les sujets des communiqués de presse ou des interviews accordés.



Lors des rencontres Faire 2021, du salon Bepositive 2021, ou de l'émission « les Rendez-vous du Mondial du bâtiment » en marge des salons Batimat, Interclima et Idéobain 2022 associés à Batiweb, **FEEBAT a par ailleurs expliqué « sa tribune des solutions »** (lors de l'émission Batiweb, sur le thème de juin : « Le plus grand défi du secteur du bâtiment, c'est celui de la formation et des compétences »).

Ces prises de parole sont autant d'occasions de **mettre en valeur** :

- **Le travail de fond réalisé par le programme** depuis l'origine en matière de formation à la rénovation énergétique,
- **L'éventail des solutions** mises en œuvre pour monter en compétences les professionnels et futurs professionnels.



**Tour d'horizon
du programme
2018-2022**
Annexes



(1) Arrêté de reconduction de FEEBAT – 8 février 2018

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 8 février 2018 portant reconduction des programmes « FEEBAT » et « Advenir » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER1803219A

Publics concernés : porteurs de programmes, bénéficiaires et demandeurs éligibles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Objet : reconduction des programmes « FEEBAT » et « Advenir » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le présent arrêté porte reconduction dans le cadre de la quatrième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie du programme « FEEBAT » comme programme de formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment et du programme « ADVENIR », comme programme d'innovation portant sur la mobilité économe en énergies fossiles.

Références : titre II du livre II du code de l'énergie, parties législative et réglementaire. Le texte du présent arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (www.legifrance.gouv.fr).

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 221-7 et R. 221-14 ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat en date du 27 septembre 2018.

Arrête

Art. 1^{er}. – Le programme « FEEBAT », PR

Art. 2. – L'arr

Art. 3. – Le

Art. 4. – L'a

Art. 5. – Le

Art. 6. – Le

Fait le 8 fév

ANNEXE I



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-FOR-01

Formation des professionnels du bâtiment aux économies d'énergie FEEBAT

1. Secteur d'application

Formation.

2. Dénomination et objet

Programme « Formation aux Économies d'Énergie des entreprises et artisans du Bâtiment (« FEE Bat »), porté par EDF et visant à accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment dans le domaine de l'efficacité énergétique autour de trois axes :

1. Contribuer à l'acquisition d'un socle de connaissances en rénovation énergétique des bâtiments pour les futurs professionnels du bâtiment.
2. Poursuivre l'appui aux formations des professionnels du bâtiment et de la maîtrise d'œuvre en matière de rénovation énergétique des bâtiments.
3. Mettre en place un dispositif de formation continue innovant sur le thème de la rénovation énergétique des bâtiments.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'exécède pas 6 TWhcumac sur la période 2018-2020.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2020, et dans les conditions définies par la convention signée entre l'Etat, EDF et les autres parties prenantes concernées.

Dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 modifié fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre les Parties.

4. Montant de certificats en kWh cumac

Volume de certificats	=	Contribution (en €)	/	Facteur de proportionnalité (en €/kWh cumac)
M		V		0,005

(2) Auto-évaluation du programme – Juin 2021

[Zoom sur les programmes liés au bâtiment](#)



Les programmes liés au bâtiment, à peu près à égalité avec les programmes Transports, concentrent en 4^{ème} période près de 45% du budget soit plus de 560 M€, avec plus de trente programmes actifs à la fin 2021.

Parmi ces programmes on peut, en particulier, distinguer :

- le programme de Formation **FEEBAT** (30 M€) afin d'accompagner les professionnels du bâtiment (formation continue et initiale) afin de mieux intégrer les pratiques liées à l'efficacité énergétique
- le programme d'innovation **PROFEEL** (24 M€) qui vise à stimuler l'innovation pour la rénovation énergétique des bâtiments selon plusieurs axes incluant des protocoles de mesures de la performance réelle, des stratégies de rénovation, etc.
- les programmes de Massification à destination des collectivités **ACTEE 1** et **ACTEE 2** (112 M€ au total) pour développer les projets d'efficacité énergétique via des appels à projets thématiques, accompagner les collectivités via une cellule d'appui et favoriser la substitution du fioul par des énergies renouvelables dans les bâtiments publics.
- le programme dédié à l'accompagnement des ménages **SARE** (200 M€) associant ADEME, ANAH et collectivités sur l'ensemble du territoire pour assurer la délivrance de conseils objectifs pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique et les aides associées.

Auto-évaluation du programme FEEBAT

Ce programme créé en 2007 vise à concevoir et déployer des dispositifs de formation sur le thème de la rénovation énergétique pour les futurs professionnels, élèves, apprentis, étudiants en lycée, CFA, écoles d'architecture, en commençant par leurs enseignants et formateurs (Formation initiale) et les professionnels en activité du Bâtiment et de la Maîtrise d'Œuvre (Formation continue). Ce programme est reconnu et sollicité pour son expertise, et travaille en synergie avec de nombreux acteurs et programmes nationaux CEE. L'estimation des économies d'énergie générées par le programme, sur toute sa durée selon la méthodologie élaborée par le porteur est d'environ 8 456,9 GWh.

Liens pour accéder à l'auto-évaluation :

<https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>
[Site FEEBAT / Suivi du programme](#)